

Communiqué de presse

Amélioration des prestations en nature remboursées par la CNS

Bientôt une prise en charge par la CNS des actes d'ostéopathie!

Cela fait des années que l'OGBL revendique une prise en charge par la CNS des frais liés à des séances de soins relevant de la médecine alternative, notamment d'ostéopathie. L'adaptation du catalogue des prestations de soins prises en charge par la CNS s'impose en effet au regard des progrès médicaux.

L'OGBL ne peut, par conséquent, qu'approuver l'initiative de la ministre de la Santé, Lydia Mutsch, de vouloir procéder à une réglementation de la profession d'ostéopathe, comme elle l'a annoncé le 12 décembre 2017.

La reconnaissance et la réglementation de la profession d'ostéopathe permettront enfin d'ouvrir la voie à des négociations entre la CNS et l'Association luxembourgeoise des Ostéopathes (ALDO).

L'OGBL espère désormais que la mise en vigueur de la base légale et réglementaire ainsi que d'une nomenclature se fasse dans les meilleurs délais afin que les assurés puissent bénéficier au plus vite de ces prestations tant attendues.

**Communiqué par l'OGBL
le 13 décembre 2017**



Département Communication & Presse
Olivier Landini
31, rue du Fort Neipperg
B.P. 2031, L-1020 Luxembourg
Tél.: +352/496005-262; Fax: +352/496005-290
presse@ogbl.lu
www.ogbl.lu
www.facebook.com/ogbl.lu